



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football



La certification qualifiée a été déclinée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

DEVIS / PROGRAMME – DES JEPS 2021/2022

Parcours 1

Candidat titulaire de la partie spécifique BEES 2 Football ou du Diplôme d'Entraîneur de Football complet (DEF)

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 46078 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France - N° Siret : 514 712 355 00015
Habilitation par la DRJSCS de Paris

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire 112 heures

Objectifs

- Préparer un projet stratégique de performance en football,
- Piloter un système d'entraînement en football,
- Diriger un projet sportif,
- Evaluer un système d'entraînement en football,
- Organiser des actions de formation de formateur.

Prérequis et conditions d'accès à la formation

Conditions d'accès à la formation

1. Être capable de justifier :
 - a) D'une expérience d'entraîneur de football d'une équipe de niveau régional senior 1er et 2e niveaux les plus élevés ou national jeune U17 ou U19 pendant au moins six cents heures au cours des trois dernières saisons sportives ; ou
 - b) D'une expérience d'entraîneur de football d'une équipe de niveau régional jeune U17 à U19 1er niveau le plus élevé pendant au moins mille heures au cours des cinq dernières saisons sportives ; ou
 - c) D'avoir exercé la fonction suivante de cadre technique fédéral de la Fédération française de football : directeur(trice) technique régional, conseiller(ère) technique régional, conseiller(ère) d'animation régionale du football féminin, conseiller(ère) technique départemental ou conseiller(ère) départemental du football d'animation, pendant au moins une saison sportive ;
2. Être capable de maîtriser « les lois du jeu » et d'arbitrer une rencontre en football ;
3. Être capable d'effectuer une démonstration technique de niveau « national amateur » en football
4. Être capable d'effectuer l'analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match de niveau régional, d'en dégager des objectifs prioritaires de travail et de proposer des situations d'entraînement adaptées ;

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail : fcadres@fff.fr –
www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football



La certification Qualiopi a été déployée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Prérequis et conditions d'accès à la formation

Sont dispensés des exigences préalables (Totales ou Partielles)

- Le titulaire de la partie spécifique BEES2 Football ou du Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF)
- Le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle et titulaire du « Brevet d'Entraîneur de Football » ;
- Le joueur ayant évolué au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 pendant cent matchs en seniors et titulaire du « Brevet d'Entraîneur de Football » ;
- Le joueur justifiant de cent matchs en seniors dans les championnats nationaux hommes au cours de cinq saisons sportives ou la joueuse justifiant de quatre-vingts matchs en seniors dans le championnat national femmes « D1 » au cours de sept saisons sportives est dispensé du test de démonstration technique mentionné ;
- Le titulaire du brevet d'entraîneur de football est dispensé de la production de l'attestation de capacité d'arbitrage (condition 2) ;

Prérequis et conditions d'accès à la formation

Tests d'Epreuves Préalables (TEP à l'entrée en formation (conditions d'accès 3 et 4))

Les candidats ne remplissant pas les conditions préalables à l'entrée en formation seront convoqués le **28 juin 2021** pour des épreuves de :

- Démonstration technique
- Analyse vidéo

Epreuves de sélection

Les candidats remplissant les conditions d'accès à la formation seront convoqués aux épreuves de sélections qui se dérouleront le **29 juin ou 30 juin 2021**.

Un entretien de motivation présentant (30 minutes : 10 minutes d'exposé + 20 minutes d'échanges avec le jury) :

- Son curriculum vitae ;
- Son projet professionnel et personnel ;
- Le compte rendu et l'analyse critique de ses expériences ;

Déroulement de la formation

Pour les candidats titulaires de la partie spécifique BEES 2 Football ou du DEF, la formation au Diplôme d'Etat Supérieur JEPS, spécialité performance sportive, mention football s'étale sur une saison et se compose de 2 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 – Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur – 50 heures

- Être capable de préparer la prise de décision
- Être capable d'élaborer un projet de développement
- Être capable de mobiliser les instances dirigeantes élues

UC 2 – Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur – 34 heures

- Être capable de gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Être capable de gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Être capable de rendre compte de la mise en œuvre de la délégation

Intersessions – 28 heures

Méthode certification

Modalités de certifications de l'UC1 et UC2 :

Epreuve orale sur la base d'un rapport. Cette épreuve certificative permettra d'évaluer le candidat sur sa capacité à diriger un projet sportif, réalisé dans le cadre d'une structure sportive de football, visant l'optimisation de la performance.

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail : fcdres@fff.fr –

www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football



La certification qualifiée a été déclinée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Dates de formation

Tests d'Exigences Préalables : 28 juin 2021*

Tests de sélection : 29 et 30 juin 2021*

Positionnement : 23 au 25 août 2021*

Sessions de formation :

Semaine 1 : 20 au 23 septembre 2021*

Semaine 3 : 15 au 18 novembre 2021*

Semaine 7 : 04 avril au 07 avril 2022*

Intersession 1 : octobre 2021*

Intersession 2 : décembre 2021*

Intersession 3 : février 2022*

Intersession 4 : mars 2022*

Certification UC1-UC2 : mai 2022*

* **Sous réserve de modification**

Coûts de la formation

Responsable pédagogique : Emmanuel VANDENBULCKE et Philippe DUMAS

Coût pédagogique : 3 748 € Net de taxes maximum (totalité de la formation)

Tarification horaire : 31,50€/ heure de formation, auxquels s'ajoutent des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€ (comprenant les 50€ de frais liés aux tests).

Tarif maximum : $31,50€ \times 112h + 220€ = 3\,748€$ pour 112 heures de formation

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).

Lieux de la formation :

- Centre National du Football (CNF) – Clairefontaine (78120)
- Instituts Régionaux de Formation de Football (IR2F) – Ligues régionales

Hébergement et restauration : au Centre National du Football (non obligatoire)

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye – 78120 Clairefontaine en Yvelines – Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 – Mail : fcadres@fff.fr –
www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France
Siret n° 514 712 355 00015 – Code NAF 85.51Z